

Icape Holding lance son introduction en bourse sur Euronext Growth à Paris

En avril dernier, Icape, le distributeur mondial de cartes de circuits imprimés (PCB), avait effectué son premier pas vers un projet d'introduction en Bourse sur le marché Euronext Growth Paris. La deuxième étape consistait à obtenir l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour le prospectus relatif à l'introduction en bourse d'Icape Holding. C'est désormais chose faite depuis le 21 juin 2022 sous le numéro 22-229.

Dans ces conditions, Icape va émettre au maximum 1 179 941 actions ordinaires nouvelles, au prix ferme de 16,95€ par action afin que son capital soit porté à environ 20 millions d'euros. Il pourra atteindre 23M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension, et environ 26M€ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation. La période de souscription se clôturera le 5 juillet 2022 pour l'offre à prix ferme, et jusqu'au 6 juillet 2022 pour le placement global. Le règlement-livraison est prévu le 8 juillet, tandis que le début des négociations des actions est lui prévu le 11 juillet.

Rappelons que cette introduction en Bourse permettra à Icape de soutenir sa stratégie de croissance externe et de doubler de taille de 2022 à 2026, en ciblant un chiffre d'affaires consolidé de 500M€ et une marge opérationnelle d'environ 9,5%. Les critères d'acquisition de sociétés sont une taille modérée, avec un chiffre d'affaires inférieur à 20 millions d'euros, un large portefeuille de clients locaux, une marge brute supérieure à 25% et rentable (en termes de résultat opérationnel courant), ainsi qu'un « *fort potentiel de synergies commerciales et achats avec le groupe.* »

Icape s'appuie sur un carnet de commandes de 74,8M€ à fin mai 2022, avec des perspectives fortes de croissance rentable dans les années à venir. Les 20 dernières années ont vu la croissance organique annuelle atteindre 19,1%, cela pour un chiffre d'affaires de 169M€ à fin 2021, en progression de 34,1% par rapport à 2020.